



LOI TRAVAIL : MOBILISONS-NOUS POUR SON ABROGATION !

Rdv le 15 septembre.

Après un troisième recours au 49-3, la loi Travail a été définitivement adoptée le 21 juillet dernier. Enlisé dans sa stratégie jusqu'au-boutiste, le gouvernement s'est refusé à toute forme de dialogue pour parvenir à imposer son texte régressif, allant jusqu'à orchestrer la répression du mouvement syndical et de ses militant-e-s.

La loi Travail marque un recul des droits pour tous les salarié-e-s. Dans nos secteurs, elle affaiblit nos conventions collectives, si difficilement acquises, au profit des accords d'entreprise. Elle accroît la concurrence entre les entreprises poussant à l'alignement vers le moins-disant social pour les salarié-e-s.

Tout y passe, nos règles relatives à l'organisation du temps de travail, aux congés payés, au licenciement pour motif économique, à la politique de prévention menée par la médecine du travail... La loi Travail permet même Pôle emploi à procéder à des retenues sur les allocations des privé-e-s d'emploi pour se faire rembourser des allocations qui auraient été indument versées, et ce, sans avoir recours au juge. Cette disposition avait été annulée lors de notre recours contre la précédente convention d'assurance chômage. Le gouvernement la réinstitue et la légalise.

Quant à l'emploi, les salaires et l'amélioration des conditions de travail, la loi Travail n'apporte aucune réponse de fond alors même que ces questions restent des préoccupations majeures pour les citoyen-ne-s.

Compte tenu de ce contexte, le mouvement unitaire condamne ce texte et son adoption antidémocratique !

Le gouvernement, isolé de sa majorité parlementaire, met tout en œuvre pour casser les mobilisations. Au mois de juin dernier, c'est notre camarade Loïc de la compagnie Jolie Môme qui était injustement arrêté pour son engagement dans les mouvements sociaux, notamment l'occupation du siège du Medef. Il passera en procès le 8 décembre prochain. Le 31 août dernier, ce sont deux militants Cgt du Havre qui ont été interpellés, chez eux comme deux criminels, le jour de l'assemblée générale de rentrée en Seine-Maritime en présence de Philippe Martinez !

Nous ne devons pas céder à ces méthodes d'intimidation. Nous condamnons vivement la répression dont les militant-e-s syndicaux font l'objet depuis plusieurs mois !

Compte tenu de ce contexte, la Fédération Cgt du spectacle et ses syndicats se joignent à l'appel des organisations syndicales de salarié-e-s et de jeunesse Cgt, Fo, Fsu, Solidaires, Unef, Unl et Fidl à poursuivre massivement la mobilisation pour réussir la journée d'action du 15 septembre en vue d'obtenir l'abrogation de cette loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Des préavis de grève pour cette journée de mobilisation ont été déposés.

✓ **A PARIS : MANIFESTATION UNITAIRE LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016
DEPART 14H PLACE DE LA BASTILLE POUR SE RENDRE PLACE DE LA REPUBLIQUE**

✓ **Le lieu de rendez-vous fédéral vous sera communiqué rapidement.**

Paris, le 07/09/2016.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com